

## ATTESTATION DE FORMATION

Je soussigné, Pierre Tavernier, formateur, atteste que Monsieur Mathieu ANDRO a participé à l'ensemble de la formation : « *Mieux travailler ensemble dans notre organisation avec l'apport de la sociocratie* » que j'ai animée à Paris à la demande de la Cour des Comptes du 30 au 31 août 2018.

Durée de la formation : 2 jours soit 14 heures.

Objectif de la formation tel que décrit dans le programme détaillé :

« *A l'issue de la formation les participants seront capables d'utiliser les principes et règles de base de la méthode sociocratique pour :*

- *Accroître l'efficacité d'un travail d'équipe et favoriser l'implication de chacun et la coopération entre les membres.*
- *Animer des réunions de travail productives et participatives et conduire de façon efficace des prises de décision partagées.*
- *Améliorer la communication et utiliser positivement les tensions dans une équipe.*
- *Renforcer l'esprit d'appartenance et l'appropriation du projet commun au sein d'une équipe ou d'une organisation.*
- *Identifier les principaux leviers d'amélioration du fonctionnement d'une équipe ou d'une organisation. »*

L'action de formation entre dans la catégorie « actions d'acquisition, d'entretien ou perfectionnement des connaissances » prévue à l'article L 3213-1 du Code du Travail.

Evaluation des acquis et de la formation : l'évaluation des acquis et de la formation, coproduite avec les stagiaires, se déploie tout au long de la formation à l'occasion des exercices et des temps de bilan de chaque séquence de travail.

La présente attestation est fournie pour valoir et servir ce que de droit,

Cette attestation est donnée à Monsieur Mathieu ANDRO à titre personnel pour lui permettre de suivre son parcours de formation.

Fait à Cenves, le 10 Septembre 2018

